

L'ENERGIE



Le monde et les temps changent

L'énergie et les minéraux viennent au second rang des achats américains au Canada, derrière les produits de l'industrie automobile. En 1976, ils représentaient environ le tiers de nos exportations totales vers les Etats-Unis, le pétrole brut venant en tête avec une valeur de 2,3 milliards de dollars. Le Canada et les Etats-Unis sont les plus gros consommateurs d'énergie au monde, et tous deux comptent parmi les principaux producteurs. Des quantités de pétrole, gaz naturel, charbon et électricité traversent chaque jour la frontière internationale dans les deux sens. Cependant, l'épuisement des réserves et la nécessité d'approvisionner d'abord le marché intérieur obligent aujourd'hui le Canada à réduire graduellement ses exportations de pétrole aux Etats-Unis.

Pendant les années '60 et au début des années '70, nos exportations de pétrole ont augmenté rapidement en raison de la hausse de la consommation, du déclin de la production américaine et du relâchement du contingentement aux Etats-Unis. En 1973, année de l'embargo arabe sur les approvisionnements pétroliers, elles ont atteint le niveau record de 1,3 millions de barils par jour. Devant la perspective d'une crise mondiale de l'énergie, le gouvernement canadien a fait l'inventaire de ses réserves et s'est aperçu que le pays n'était pas aussi riche en hydrocarbures qu'on le pensait et même qu'à partir de 1982, sa propre production ne répondrait plus à la demande sur le marché intérieur.

Le Canada a donc pris la dure décision de réduire progressivement ses exportations pour laisser à ses clients américains le temps de trouver d'autres sources d'approvisionnement. C'est ainsi que les exportations sont tombées à 800 000 barils par jour en janvier 1975; à 460 000 barils en 1976 et à 260 000 barils en 1977—toute une dégringolade par rapport à 1973.

Ainsi va la vie

Pour alimenter les provinces de l'Est, le Canada doit maintenant importer près d'un million de barils par jour, principalement du Venezuela et du Moyen-Orient, devenant du coup un importateur net de pétrole. Dès lors, ses relations en matière d'énergie se compliquent du fait qu'il doit payer au prix international son pétrole importé et augmenter en conséquence le prix de son propre pétrole et celui de son gaz naturel.

Les Américains ont eu du mal à s'y faire au début, habitués qu'ils étaient d'importer du pétrole canadien à bon marché. Aujourd'hui, cependant, on comprend mieux et on accepte géné-

ralement les nouvelles politiques canadiennes en matière de prix et d'exportation. D'ailleurs, quand il le faut, le Canada n'hésite pas à mettre ses ressources à contribution. Pendant le dur hiver de 1976-1977, par exemple, il a consenti à son voisin des livraisons supplémentaires de pétrole et de gaz naturel parce que la situation était devenue critique dans plusieurs Etats.

De l'électricité

Il y a longtemps que le commerce des kilowatts est florissant entre les deux pays. Les réseaux électriques enjambent la frontière à maints endroits; l'été, le courant a tendance à se déplacer en direction sud pour les besoins de la climatisation et l'hiver, en direction nord pour les besoins du chauffage. Divers facteurs peuvent influencer sur le débit électrique, tel l'excédent de la production hydro-électrique canadienne dans les périodes de crue des eaux.

Poussière sur la ville

Curieusement, la moitié des quelque 16 millions de tonnes de charbon consommées chaque année au Canada proviennent des Etats-Unis, alors que le Canada en exporte environ 13 millions de tonnes au Japon. L'explication est fort simple: les consommateurs de l'est du pays sont plus près des bassins houillers des Appalaches que de ceux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Le charbon de chaudière compte pour beaucoup dans la production d'électricité de l'Ontario, tandis que le charbon à coke de première qualité alimente les hauts fourneaux de l'industrie lourde, celle de l'acier en particulier.

Aux Etats-Unis, le charbon représente 90% des réserves énergétiques, mais ne répond actuellement qu'à 18% des besoins en énergie. C'est pourquoi le Président Carter a proposé un programme d'expansion de la production et de transformation de l'industrie houillère, doublé d'une politique de protection de l'environnement faisant appel à une stricte réglementation du charbonnage à ciel ouvert et de la pollution de l'air ambiant. Avec l'appui des provinces, le Canada fait aussi l'inventaire de ses ressources houillères et étudie des moyens de transformer son charbon en combustible gazeux et liquide.

Le gaz naturel: une solution naturelle

Si les exportations de gaz naturel aux Etats-Unis restent considérables - 40% de la production canadienne -, aucun permis d'exportation à long terme n'a été accordé depuis 1970. Les découvertes effectuées récemment dans l'ouest du pays sont venues grossir les réserves traditionnelles de gaz, si bien que le Canada a pu l'an dernier autoriser l'exportation de 40 milliards de pieds

cubes supplémentaires dont les Américains avaient un urgent besoin.

Les relations canado-américaines ont été dominées en 1977 par la question du transport du gaz naturel du Nord vers les marchés canadiens et américains. Il s'agissait de décider quel tracé devait suivre le gazoduc en provenance de la baie Prudhoe (Alaska) et du delta du Mackenzie pour concilier au mieux les divers intérêts en jeu dans les deux pays.

Allons-nous perdre le Nord?

Pour certains habitants des régions arctiques, le Nord est une terre à exploiter; pour d'autres, c'est une terre ancestrale. Voilà ce qu'a déclaré le juge Thomas Berger quand il a déposé la première partie du Rapport de l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie en mai 1977. Instituée en 1974, l'enquête Berger avait pour mandat de déterminer les répercussions sociales, écologiques et économiques de la construction d'un gazoduc et l'effet cumulatif d'un couloir de transport de l'énergie en provenance de l'Arctique, et de recommander les modalités afférentes à toute servitude de passage dans l'éventualité de la construction d'un tel gazoduc.

Pendant dix-neuf mois, le juge Berger a présidé des audiences publiques dans 35 agglomérations des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et entendu les témoignages de 317 experts et de plus d'un millier d'autochtones. Pour des raisons écologiques et sociales, son rapport recommandait que l'on ne construise aucun pipeline à travers le nord du Yukon, mais précisait qu'il serait possible d'en construire un le long de la vallée du fleuve Mackenzie. Il recommandait aussi un moratoire de dix ans pour permettre de régler les revendications territoriales des autochtones et de mettre en place les institutions et les programmes qui en découleraient nécessairement. Les décisions à prendre en l'espèce ne concerneraient pas uniquement les pipelines dans le Nord, mais toucheraient "la sauvegarde de l'environnement du Nord et l'avenir de ses habitants...".

Les protagonistes

Diverses options ont été envisagées pour réaliser ce gigantesque projet. La *Canadian Arctic Gas Pipe Line Ltd.* proposait d'amener par le nord du Yukon le gaz de la baie Prudhoe, en Alaska, jusqu'au delta du Mackenzie, d'où il serait acheminé vers les marchés du Canada et des Etats-Unis. La *Foothills Pipe Lines Ltd.* proposait un autre tracé utilisant le couloir déjà aménagé pour la route de l'Alaska au sud du Yukon et traversant ensuite la Colombie-Britannique et l'Alberta. Sous certaines réserves, l'enquête Lysik jugea que cette dernière solution était acceptable du point de vue de l'environnement, et que les répercussions sociales et économiques sur la région l'étaient aussi. C'est ce tracé que l'Office national de l'énergie retint par la suite et que le gouvernement canadien approuva sous condition au début d'août 1977. Les négociations avec le gouvernement des Etats-Unis aboutirent bientôt à un accord de principe et le Président Carter pouvait dès septembre présenter au Congrès sa recommandation à ce sujet (voir l'encadré).

Les intérêts en jeu pour le Canada sont importants: il y a, bien sûr, la question de son propre approvisionnement, mais aussi celles des immobilisations nécessaires, de la répartition des emplois, de la fabrication de l'équipement et des droits des autochtones canadiens. Car, comme le disait le juge Berger, les autochtones doivent avoir le choix "de façonner leur propre avenir", c'est-à-dire que leurs revendications territoriales doivent être réglées avant toute chose.

Il est tout à fait juste que les autochtones se soucient de leur terre, de la sub-

sistance qu'ils tirent de la chasse et de la pêche, de leur avenir et des répercussions culturelles de l'intrusion des Blancs dans leur vie. Trop souvent, des groupes indigènes ont été détruits parce qu'on n'a pas voulu tenir compte de ces facteurs essentiels.

Un flic dans le détroit

Les raffineries de pétrole de la côte ouest des Etats-Unis dépendent des importations en provenance de l'Indonésie, du Moyen-Orient et, depuis peu, de l'Alaska. Les navires-citernes qui les desservent empruntent le détroit de Juan de Fuca, où passe la frontière canado-américaine. Le trafic maritime y a considérablement augmenté depuis qu'est entré en service en Alaska le pipeline terrestre qui amène jusqu'à Valdez le pétrole de la baie Prudhoe.

Il y a longtemps que le Canada est préoccupé par la densité du trafic pétrolier dans la région de Juan de Fuca et de Puget Sound. Les déversements d'hydrocarbures seraient destructeurs pour la faune, les industries de la pêche et du bois d'oeuvre, les propriétés riveraines et la nature. C'est pourquoi le Canada a rencontré les autorités américaines et pris avec elles des dispositions visant à réduire les risques de dommages à l'environnement. Un plan d'assainissement est prêt à être appliqué d'urgence en cas de déversement. Un dispositif coopératif de contrôle de la circulation maritime (semblable au contrôle du trafic aérien) est également en place, et les deux pays cherchent actuellement à l'améliorer. Des représentants canadiens et américains étudient en outre les questions juridiques de la responsabilité et de l'indemnisation des dommages causés par les déversements d'hydrocarbures, ainsi que le renforcement des mesures de sécurité applicables aux pétroliers, à la construction et au fonctionnement des installations portuaires.

Il faut parfois serrer la ceinture

La conservation de l'énergie vient au premier rang des priorités canadiennes, et le gouvernement a pris des mesures en conséquence. Par exemple, les nouvelles voitures doivent désormais respecter certaines normes de performance de sorte qu'en 1985, la consommation totale d'essence soit inférieure à celle de 1977, même avec plus de voitures en circulation. Par mesure d'économie, le gouvernement a majoré les taxes sur l'essence et exhorté les provinces à réduire à 80 km/h la limite de vitesse sur certaines routes. Il a de plus supprimé les taxes fédérales de vente sur les matériaux isolants et lancé un programme de subventions à l'isolation thermique des habitations, auquel il entend consacrer 1,4 milliards de dollars. Il encourage enfin les Canadiens à baisser leurs thermostats et à éteindre les lumières dont ils n'ont pas besoin.

Le plan Carter présenté au Congrès en avril 1977 mettait aussi l'accent sur la conservation de l'énergie. Il proposait notamment de transférer aux usagers de véhicules moins "énergivores" les surtaxes prélevées sur les grosses voitures et d'éliminer le tarif dégressif dont bénéficient les gros usagers des services publics en achetant de l'énergie à des prix artificiellement bas.

Les deux pays accordent aussi une grande importance à l'exploitation d'autres sources de combustible, comme l'énergie solaire et d'autres formes d'énergie renouvelable.

Une province face au géant américain

La potasse a beaucoup fait parler d'elle dans les relations canado-américaines. Le Canada exporte les deux tiers de sa production annuelle aux Etats-Unis, où il comble environ 70% de la demande. La production canadienne provient entièrement du Saskatchewan et est à peu près trois fois supérieure à celle des Etats-Unis. Les deux pays vendent sur les marchés étrangers.